



Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 10 avril 2025 - 18H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2025_067
Finances - Budget annexe Zones d'activités - Adoption du budget primitif 2025

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves BONNET

Étaient présents :

Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLEMENT, Nadège COUZON, Nathalie DUFAUD, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MOINE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIERE, Patrick SAIGNE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

Ayant donné pouvoir :

Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Edith MANTELIN, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Claudie COSTE donne pouvoir à Laurent MARCE, Gilles DUFAUD donne pouvoir à Stéphanie ISSARTEL, Christelle ETIENNE donne pouvoir à Damien BAYLE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Patrick SAIGNE, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE, Agnès PEYRACHE donne pouvoir à Patrick OLAGNE

Absents ou excusés :

Olivier DE LAGARDE, Romain EVRARD

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Laurent TORGUE, expose :

Le projet de budget primitif 2025 du budget annexe des Zones d'Activité se présente comme suit :

- Section de Fonctionnement : 5 659 168,00 €
- Section d'Investissement : 6 417 488,00 €

Tableau Général :

EQUILIBRE GENERAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mesures Nouvelles				
Opérations réelles de l'exercice	706 283,00 €	697 640,00 €	87 600,00 €	1 469 703,00 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	4 947 785,00 €	4 027 843,00 €	4 027 843,00 €	4 947 785,00 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	5 100,00 €	5 100,00 €	- €	- €
Virement	- €			- €
Résultats n-1 repris par anticipation				
Restes à réaliser				
Résultat n-1 reporté		928 585,00 €	2 302 045,00 €	
Résultat affecté				
Total	5 659 168,00 €	5 659 168,00 €	6 417 488,00 €	6 417 488,00 €

(1) de section à section

(2) internes à la section

Observations et précisions

Les résultats d'exercice 2024 ont été repris par anticipation, à savoir :

- le résultat de fonctionnement
- le résultat d'investissement

Pour mémoire, conformément à la réglementation, si les résultats arrêtés lors du vote du compte financier unique 2024 s'avéraient différents par rapport à ceux repris par anticipation, les prévisions budgétaires 2025 seraient alors rectifiées par décision modificative.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1 et suivants,

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2025 – Budget annexe des Zones d'Activité – tel qu'il ressort des tableaux ci-dessous : tableau général et tableaux par chapitres budgétaires,

Tableau Général

EQUILIBRE GENERAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mesures Nouvelles				
Opérations réelles de l'exercice	706 283,00 €	697 640,00 €	87 600,00 €	1 469 703,00 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	4 947 785,00 €	4 027 843,00 €	4 027 843,00 €	4 947 785,00 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	5 100,00 €	5 100,00 €	- €	- €
Virement	- €			- €
Résultats n-1 repris par anticipation				
Restes à réaliser				
Résultat n-1 reporté		928 585,00 €	2 302 045,00 €	
Résultat affecté				
Total	5 659 168,00 €	5 659 168,00 €	6 417 488,00 €	6 417 488,00 €

(1) de section à section

(2) internes à la section

Tableaux par chapitres budgétaires

Source : maquette budgétaire M57 – tableaux II C1 et II C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP2025
011	Charges à caractère général	701 183,00 €
012	Charges de personnel	- €
014	Atténuation de produit	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €
Total dépenses de gestion courante		701 183,00 €
66	Charges financières	5 100,00 €
67	Charges spécifiques	- €
Total dépenses réelles		706 283,00 €
023	Virement à la section de fonctionnement	- €
042	Opérations d'ordre de section à section	4 947 785,00 €
043	Opérations d'ordre internes à la section	5 100,00 €
Total dépenses d'ordre		4 952 885,00 €
002	Déficit n-1 reporté	- €
Total dépenses de fonctionnement		5 659 168,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP2025
013	Atténuation de charges	- €
70	Produits des services	549 240,00 €
73	Impôts et taxes	- €
731	Fiscalité locale	- €
74	Dotations et participations	148 400,00 €
75	Autres produits de gestion courante	- €
Total recettes de gestion courante		697 640,00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits spécifiques	- €
Total recettes réelles		697 640,00 €
042	Opérations d'ordre de section à section	4 027 843,00 €
043	Opérations d'ordre internes à la section	5 100,00 €
Total recettes d'ordre		4 032 943,00 €
002	Exédent n-1 reporté	928 585,00 €
Total recettes de fonctionnement		5 659 168,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP2025
20	Immobilisations incorporelles	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €
21	Immobilisations corporelles	- €
23	Immobilisations en cours	- €
Total dépenses d'équipement		- €
16	Emprunts et dettes	87 600,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	- €
Total dépenses réelles		87 600,00 €
040	Opérations d'ordre de section à section	4 027 843,00 €
041	Opérations d'ordre internes à la section	- €
Total dépenses d'ordre		4 027 843,00 €
001	Déficit n-1 reporté	2 302 045,00 €
Total dépenses d'investissement		6 417 488,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP2025
13	Subventions d'investissement	- €
16	Emprunts et dettes	1 469 703,00 €
Total recettes d'équipement		1 469 703,00 €
10	Dotations	- €
1068	Résultat n-1 affecté	- €
27	Autres immobilisations financières	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	- €
45	Opérations pour compte de tiers	- €
Total recettes réelles		1 469 703,00 €
021	Virement à la section de fonctionnement	- €
040	Opérations d'ordre de section à section	4 947 785,00 €
041	Opérations d'ordre internes à la section	- €
Total recettes d'ordre		4 947 785,00 €
001	Exédent n-1 reporté	- €
Total recettes d'investissement		6 417 488,00 €

Les résultats d'exercice 2024 ont été repris par anticipation, à savoir :

- le résultat de fonctionnement
- le résultat d'investissement

Pour mémoire, conformément à la réglementation, si les résultats arrêtés lors du vote du compte financier unique 2024 s'avéraient différents par rapport à ceux repris par anticipation, les prévisions budgétaires 2025 seraient alors rectifiées par décision modificative.

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

AUTORISE monsieur le président à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel), au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements, prévus par l'instruction budgétaire et comptable M57, s'exécutent selon les modalités rappelées au point I-D du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil communautaire n°CC-2020-439 du 10 décembre 2020.

AUTORISE d'une manière générale, monsieur le président, ou son représentant dûment habilité, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 14 avril 2025

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.